

ouest. France du

Mercredi 10 décembre 2014

Garantie jeunes, coup de pouce pendant un an

Le dispositif permettra d'accompagner les jeunes en situation de précarité et les aider à trouver un emploi. Une allocation d'environ 450 € leur sera versée.

L'initiative

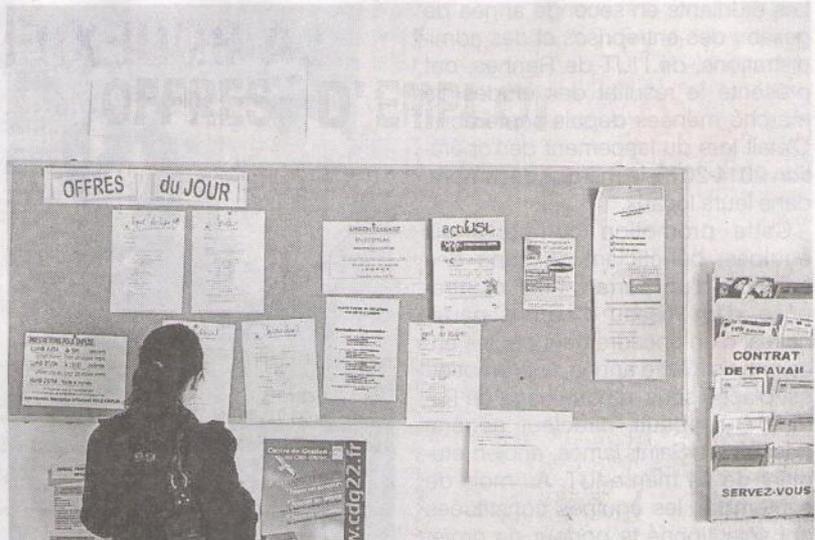
Six cents jeunes Rennais de 18 à 25 ans pourront bénéficier, à partir du 12 janvier, de la Garantie jeunes, une allocation, mais aussi un accompagnement renforcé vers l'emploi. « La garantie jeunes existe depuis un an, dans dix départements français. Elle va être mise en place en Ille-et-Vilaine en 2015 et pourrait concerner 1 200 jeunes », explique Philippe Jourdan, directeur de la Mission locale de Rennes.

Ce nouveau dispositif expérimental doit permettre d'organiser, simultanément, l'attribution d'un revenu minimum aux jeunes sans ressources pendant un an, un accompagnement individualisé assuré par la Mission locale, et de mobiliser des jeunes bénéficiaires sur leur recherche d'emploi ou de formation.

En quoi cela consiste cette aide ? « Les jeunes, qui ne sont ni employés, ni scolarisés, ni en formation, recevront en plus d'un accompagnement personnalisé, environ 450 € par mois, l'équivalent du RSA. » En échange, les bénéficiaires doivent signer un contrat pour un an. « Un premier engagement pour eux. »

« Rapidement un emploi »

C'est dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale que cette Garantie jeunes



Pilotée par la Mission locale, la Garantie jeunes aidera les jeunes Rennais en situation de précarité.

avait été proposée en décembre 2012. « L'objectif est de les guider et surtout de les aider à savoir ce qu'ils veulent faire. Souvent isolés, ils ont besoin d'un accompagnement. » À la Mission locale, les allocataires trouveront des compagnons de route. « Notre but est de rendre les jeunes autonomes et de les mettre rapidement dans des situations professionnelles. »

Pour bénéficier de la garantie, plusieurs conditions doivent être réunies : avoir entre 18 et 25 ans révolus, ne pas vivre chez ses parents,

ne pas recevoir de soutien financier de ses parents, ne pas être étudiant, ni être en formation ni en emploi, ne pas dépasser un certain niveau de ressources.

Dans un premier temps, les conseillers prendront en charge le groupe pendant six semaines de formation collective. Le gouvernement compte étendre le dispositif à 50 000 jeunes en 2015 et 100 000 en 2017.

Linda BENOTMANE.